

Le petit

TRONCY

18

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE SAINT BONNET LE TRONCY – Février 2023



Sommaire du numéro 16

Le mot du Maire	Page 2
Actualités	Page 3/4
La vie des associations	Pages 5- 9
Histoire de pays	Page 10
Comptes rendus des conseils municipaux	Page 11 - 14
Règlementation	Page 14/16
Infos pratiques - Etat civil	Page 16

Gambry . Le Lacheron . Le bourg . Le Pilon . Le Suchot . Marchesny . Le Renard . Les Rivières . Le Gaillard . Schailloy . Pignoux . Le Janicot . La Grange

Le mot du Maire.

Après 2 ans d'absences, la population a renoué avec la tradition des vœux. C'est une centaine de personnes qui s'est déplacée pour ce moment de partage.

Cela a été l'occasion de présenter officiellement le conseil municipal en personnes.

Après avoir évoqué les différentes phases de la crise sanitaire, j'ai pu aborder les projets de la commune pour l'année à venir. Vous trouverez dans ce numéro du Petit Troncy quelques informations complémentaires.

« Il faudra attendre la fin de 2021 pour retrouver une vie normale et une activité dynamique des collectivités.

Je vais donc vous présenter les projets communaux pour les mois qui viennent.

Tout d'abord les travaux du cimetière. Devenu trop petit et hors norme, la commune a l'obligation de se mettre en conformité avec la loi. Mais pour cela il nous fallait trouver un terrain pour soit l'agrandir, soit en faire un second. Nous avons donc eu la chance de pouvoir acquérir un terrain qui touche le cimetière. Cela nous permettra de le mettre aux normes avec ossuaire, tombe provisoire, colombarium et jardin du souvenir. Nous pourrons donc récupérer des tombes abandonnées et créer également de nouveaux emplacements. Dans un premier temps, ces travaux comportent la démolition de l'ancien abattoir, la création d'un parking d'une dizaine de places le long de la départementale et l'aménagement de la partie basse du nouveau terrain. Cette première tranche de travaux est estimée à 45 000€ hors taxes. Le devis a été signé et les travaux devraient commencer au printemps. A cette occasion, la circulation sur la départementale au nord de la commune sera vraisemblablement perturbée en raison de la présence d'engins de Travaux publics.

Le deuxième projet est déjà beaucoup plus conséquent. C'est celui de la transformation du musée. Le musée Jean Claude Colin est fermé depuis plusieurs années et ne recevait plus beaucoup de visites. L'unique café du village avait également fermé ses portes et le conseil a estimé qu'il convenait d'ouvrir un commerce pour retrouver un lieu de convivialité et d'activité commerciale, la création du bar associatif n'étant qu'une étape provisoire.

Le musée sera donc transformé en bar-restaurant avec un gîte pouvant accueillir jusqu'à 8 ou 9 personnes.

La première estimation des travaux, date du

printemps 2021 et était fixée à 340 000€ HT. Avec les subventions demandées, la commune espérait sans sortir avec 80 000 euros sur ses fonds propres.

C'était trop beau. En effet, la subvention de l'Etat est rejetée à l'automne et nous reportons la demande au printemps 2022. Les devis réactualisés grimpent alors à 480 000€ HT. Ce n'est plus 80 000 € à la charge de la commune mais 170 000€. La guerre en Ukraine est passée par là ! Les matériaux s'envolent et l'énergie aussi ! Et comme nous ne sommes pas les seuls dans cette situation, les banques sont de plus en plus sollicitées, ce qui fait grimper les taux de l'immobilier. J'ai malgré tout réussi à négocier un prêt de 200 000€ au taux de 1,75%. J'ai eu beaucoup de chance m'ont dit mes collègues maires. Les mensualités devraient être remboursées par le loyer du gérant de restaurant.

Les subventions 2023 ont été accordées par l'Etat, la Région et le Département et représentent 61% du montant des travaux.

Les plans sont finalisés, les marchés de travaux devraient être mis en ligne d'ici la fin du mois sur une plateforme de marchés publics. Le premier coup de pioche est prévu pour le début du mois de mai. Si tout se passe comme prévu, la livraison devrait avoir lieu début 2024. Pendant cette période de travaux, l'accès au musée sera fermé au public. »

Voilà, je viens de vous présenter les deux grands chantiers qui nous attendent.

Dans le rôle de Maire ou d'adjoint, gérer les projets est très prenant mais très intéressant. Par contre, depuis plusieurs mois, et de plus en plus souvent, je suis occupé à faire des rapports, des procès-verbaux, à appeler la gendarmerie ou la préfecture pour une minorité de personnes qui ne respecte pas la loi et qui ne veut pas la respecter. C'est le cas en urbanisme avec des constructions non achevées voire non déclarées. C'est aussi le cas avec les déchets non conformes.

A chaque constatation, je contacte la personne concernée ce qui permet souvent de régler le problème rapidement. Mais parfois, cette personne ne veut rien entendre. Je dois alors rédiger un procès-verbal que j'adresse au procureur du Tribunal de Villefranche. 3 affaires sont en cours actuellement. Cela est très chronophage, ce sont des heures et des heures au téléphone avec la préfecture, le tribunal ou le département.

Dans un village de 300 âmes, on ne devrait pas en arriver là !

L'école de Saint Bonnet le Troncy :

Compte rendu du conseil d'école

St Bonnet le Troncy le 20 octobre 2022

Présentes : Mme PAVON (enseignante), Mme GARDETTE Karine (ATSEM), Mme DOUX (représentantes des parents d'élèves) Mme GINET Sylvie (représentante de la mairie au conseil d'école)

Les effectifs 2022 2023

Les effectifs pour l'année scolaire sont de 15 élèves.
1 TPS (janvier), 0 PS, 4MS, 2 GS, 1 CP, 1 CE1, 4 CE2 et 2 CM1

Les effectifs sont justes mais devraient se maintenir.
Nous avons une nouvelle AESH qui remplace Mme Gentil. Il s'agit de Mme Servetta, c'est une personne qui vient de Poule les Echarmeaux.

Actions scolaires

Grâce au financement du Sou des Ecoles nous avons pu faire notre sortie de fin d'année (de juin) au parc des loups jeudi 29 octobre. Même si le temps a été mitigé nous avons passé une très bonne journée. Merci à Mme Corgier qui a accompagné.

Nous avons également plusieurs rencontres USEP au programme :

- * Le cross au lac des sapins ce matin.
- * Une rencontre Lutte le vendredi 3 février au matin à Ranchal (avec pique-nique sur place)
- * Une rencontre Boule à St Bonnet le mardi 30 mai au matin (avec pique-nique)
- * Les chemins de la mémoire (date à définir)

Remercions encore une fois le Sou des Ecoles qui finance l'intégralité du prix des licences Usep.

Nous allons également nous rendre au théâtre de Roanne en février avec l'école de Ranchal pour assister à un spectacle de danse qui s'intitule « Bonheur intérieur brut ».

Nous nous sommes rapprochés également de l'association « Un peu de lien » qui se réunit les mardis après-midi pour organiser avec eux quelques rencontres autour du jeu. Nous allons apprendre à jouer à certains jeux pour pouvoir jouer ensemble lors de ces rencontres prévues.

Nous aurons également nos sorties piscine à Tarare comme chaque vendredi après-midi. Nous aurons besoin de parents car il y a 4 MS et qu'il serait préférable d'avoir deux adultes dans l'eau pour s'occuper d'eux. Les 10 séances commenceront en

avril et se termineront à la fin de l'année. La première séance est prévue la semaine du 24 avril.

Le projet de voyage scolaire avec l'école de Ranchal a bien avancé. Il sera financé conjointement par le Sou des écoles la mairie et les familles. Il ne devrait concerner que les enfants de la GS aux CM1.

Nous ferons appelle à Ginet Sylvie pour nous accompagner. Cependant une garderie le matin devrait être organisée pour permettre aux MS de venir à l'école les quatre matins de la semaine. Rappelons que ce sera la semaine du 20 au 24 mars 2023.



Le thème est donc placé sous le thème du ski de fond avec des sorties raquettes également. Une réunion d'information sera organisée lorsque nous aurons finalisé le projet et que tout sera prêt pour donner toutes les informations aux familles.





Une nouvelle antenne

Depuis plusieurs semaines, une antenne relais pour téléphone portable a été installée sur la commune de St Bonnet le Troncy en haut du hameau l'Allier.

Les travaux sont presque achevés

C'est une révolution, les portables passent dans les rues du village et presque partout.

Cela permet aussi de pouvoir consulter internet depuis son mobile avec la 4G.

Même si l'antenne n'est pas très esthétique, elle nous permet d'être joignable partout, d'avoir un accès internet rapide.



Le sapin:

Un grand merci à Louis Jo, Pierre, André et Jean Philippe pour perpétuer la tradition du sapin de Noël et merci à Yves Chizelle de l'avoir offert.



Nouveaux Habitants : nouveaux services 1

Depuis octobre 2022, **Nathalie Siméon**, habitante de St Bonnet, a installé son cabinet de Réflexothérapie au sein de la mairie de Cublize. Elle pratique depuis plus de dix ans une méthode de réflexologie globale venant du Canada qui agit sur les douleurs et inconforts (maux de dos et tendino-articulaires, problèmes digestifs, ORL,...), les troubles du sommeil, le stress, et les surcharges émotionnelles.

Nathalie Siméon travaille également sur les déformations des pieds type hallux valgus, problèmes d'équilibre, entre autres. Elle propose aussi d'autres soins tels que le massage réflexe du dos à l'huile et un soin énergétique et repulpant du visage.

Siméon Nathalie - 06 73 13 99 90 www.reflexologie-globale.fr

Nouveaux Habitants : nouveaux services 2

Psychogénéalogiste récemment arrivée sur la commune, **Elodie Capucine Kramp** vous propose de vous accompagner dans la rencontre de votre famille pour donner du sens à votre histoire personnelle.

La psychogénéalogie est une pratique thérapeutique qui permet, à partir d'une problématique ressentie dans votre quotidien, de faire des liens avec les événements et les émotions vécues par vos ancêtres.

Vous vous dites souvent : « *Je ne comprends pas pourquoi j'agis de cette façon, mais c'est plus fort que moi* »?

À partir de votre récit de vie, et de votre arbre généalogique, en remettant les événements dans leur contexte historique, économique et social, vous mesurez ce par quoi sont passés vos ancêtres.

Observer de manière factuelle les données de son arbre généalogique aide à se détacher des jugements et des valeurs véhiculés par les différents membres de la famille. Cela vous apporte une meilleure compréhension de votre histoire.

« *Mettre des mots sur vos maux, explorer son arbre de vie et se retrouver soi* »

Elodie Kramp - 07 69 71 47 18 - elodiekramp.psy@gmail.com

4, Lieu dit Magny 69240 St-Vincent-de-Reins

Les mardis de St Bonnet

Toujours présente le mardi de 14h à 17h30, l'équipe de bénévoles des mardis (Geneviève, Marie Annick et Sylvie) est heureuse de vous recevoir pour un moment de convivialité, de discussion, jeux de société, cartes, balades, boules et bien sûr, le goûter!

N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour une heure ou pour l'après-midi.

Après 3 ans d'ouverture, des liens se sont tissés entre les participants.

La gym animée par Denis ou Andrée, vous attend le jeudi de 10h à 11h30, à la salle des fêtes.

Venez comme vous êtes.



Marc Vignon était un fidèle des Rendez-vous du mardi de St Bonnet. Il nous a quittés récemment. Nous lui rendons hommage en republiant cette photo prise l'année dernière.

Association communale de chasses réunies.

Composée de 35 adhérents, notre association a pour but d'organiser l'activité cynégétique sur la commune de Saint Bonnet Le Troncy.

Cela se traduit sur le terrain par la réalisation de nombreuses activités liées à la pratique de la chasse en elle-même, mais également relatives à la sécurité. En effet, cette année, la société a décidé d'implanter cinq miradors pour parfaire à la sécurité lors du tir au gros gibier. D'autres miradors seront installés dans les années à venir.

Il est à rappeler que notre repas des propriétaires aura lieu cette année le dimanche 2 avril 2023. Le bureau et ses adhérents vous présentent à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour l'année 2023.



Président et vice-président : AUGAY Romain, DUMAS Michel. - Contact : AUGAY Romain 06 70 76 63 04.
 Trésorier et adjoint : ECHAILLIER Remy AUGAY Daniel.
 Secrétaire et adjoint : AUGAY Maxime CHIZELLE Gérard.
 Administrateur : ECHAILLIER Pascal.

■ ■ ■ → **Dates à retenir à St Bonnet**

14 mai 2023: Randonnée pédestre

27 août 2023: Fête du village, vide grenier, artisanat, concours de boule, buvette, plateau repas.

Tous les **jeudis matin**: Gym douce à 10h à la salle des fêtes

Tous les **mardis après-midi** : Les rendez vous du mardi 14h00 - 17h30 - Bar associatif.

1er vendredi du mois : Jeux de cartes, lecture, rencontres de 19h à 22h00. Bar associatif. Ouvert en plus des samedis et dimanche de 10h30 à 12h30.

La boule du Ronçon

Lors de son assemblée générale du 23 Octobre 2022, pour faire suite aux départs :

- de son président actuel, Bernard VIGNON, après 23 ans dévoué à gérer la société;
- de son trésorier Frédéric SANLAVILLE, après 16 ans passés à gérer les comptes;
- de son Vice-Président Christophe NOËL, après 16 ans passés à représenter la boule du Ronçon dans de nombreuses compétitions.

Les licenciés et sociétaires présents, après avoir remercié les sortants, ont procédé à l'élection de son nouveau bureau :

- Président : M. SANLAVILLE Julien
- Vice-Président : M. DUMAS Laurent
- Trésorier : M. SANLAVILLE Nicolas
- Trésorier : Adjoint M. KULTSAR Eric
- Secrétaire : M. COUTURIER Mickaël
- Secrétaire adjoint : M. VIGNON Christian

Le nouveau bureau a été élu à l'unanimité des 12 licenciés et sociétaires présents sur les 20 que compte l'association

Un peu de lien

Depuis maintenant 1 an et demi, des bénévoles font tourner le bar associatif.

Ils vous attendent tous les samedis et dimanche de 10h30 à 12h30. Ainsi que le 1^{er} vendredi de chaque mois de 19h à 22h pour jouer aux cartes, à d'autres jeux ou tout simplement pour discuter.

C'est un lieu de rencontre, d'échange de convivialité. Des soirées sont organisées régulièrement pensez à regarder le tableau d'affichage du parking du monument aux morts.

La soirée beaujolaise a été une réussite, la soirée Hongroise également. De grands mercis aux cuistos d'un jour !

Bientôt de nouvelles soirées : Raclette en février, Saint Patrick en mars.



La fête des classes en 2

La fête des classes en 2 a eu lieu le samedi 17 septembre dernier. Nous étions 21 conscrits inscrits sans compter les 4 enfants de 10 ans et les 3 bébés nés en 2022. En 2012 le nombre d'inscrits était de 30 soit 9 de plus. La différence vient des plus âgés (80 et 90 ans) qui étaient six en 2012 et seulement 1 en 2022 et des jeunes âgés de 18-20 ans qui étaient dix en 2012 et seulement 2 en 2022. Quant au banquet le nombre a été stable (un peu plus de 100 convives). A noter qu'en 2012, les jeunes de 18-20 ans avaient déjeuné entre eux au boulodrome. Puisque nous sommes dans les chiffres, notons qu'en 2022, sur 21 inscrits 12 habitaient Saint Bonnet, les 9 autres faisant parties des extérieurs à la commune. Je participais pour la première fois à une fête des classes. Ce fut pour moi une découverte et une aventure. Fin 2021, avec Valérie Jacquet nous avons relevé sur les listes électorales les personnes de la classe en 2 et avons rencontré le trésorier de 2012 Christian Vignon. A partir de là, nous avons eu 9 réunions (avec une moyenne de 10 participants) qui nous ont permis de préparer trois évènements pour disposer de trésorerie, de préparer la fête proprement dite et d'en tirer le bilan. Ces réunions ont été chaleureuses et nous ont permis de nous connaître et de nous apprécier. Nous pouvons considérer que la fête du 17 septembre fut une réussite : en premier lieu, les photos dans le parc de

l'ancien musée, une cérémonie à l'Eglise qui fut préparée avec Anne Marie Philippon, un défilé qui fut festif avec la fanfare de Tarare, un vin d'honneur dans le préau de l'ancien musée qui se prolongea sur la place du monument aux morts tenu par la classe en 3, un banquet qui fut joyeux grâce notamment au traiteur de Cublize (Carole) et au DJ que nous avait trouvé Christian Deborde. La danse fut au Rendez-vous avant le repas (le temps que les invités arrivent), entre les plats, et après le banquet.

La soirée s'est terminée à 3h du matin. L'ambiance fut festive sans avoir à déplorer de « beuveries ».

Tout au long de la préparation de ces festivités, je dois dire que j'ai été un peu surpris des réserves émises par des personnes faisant partie de la classe en 2 qui ne voulaient pas participer par crainte de beuveries.

Je déplore également l'absence d'élus pour un évènement entraînant la participation de plus de 200 personnes (défilé – vin d'honneur – banquet).

Nous pouvons aussi considérer que furent une réussite la décoration du village, la remise en ordre de la salle et du village dans les jours qui suivirent la fête.

Ces réussites, nous les devons au groupe de conscrits et à leurs amis et famille qui ont su répondre présent pour préparer, pour nettoyer et ... faire la fête.





Les classes en 2 (suite)

Lors de la fête des conscrits, l'arrêt aux monuments aux morts nous plonge dans les racines même de la fête des conscrits.

Qui dit conscrit dit conscription, qui dit conscription dit défense, qui dit défense dit conflit, conflit violent, et n'ayons pas peur des mots guerre.

A part ma génération qui a connu la fin de la guerre d'Algérie, toutes les générations suivantes ont eu la chance de vivre dans un contexte pacifié.

A travers le monde, des conflits existaient mais ils étaient loin, dans des pays qui pouvaient nous paraître lointains et différents. La guerre en Ukraine sonne comme un rappel douloureux, et ici même nous fait réfléchir sur des réalités locales qui ne sont pas si loin dans le temps. Je citerai le camp allemand sur le GR7 à Ranchal, la résistance à Thel commémorée par un mémorial à quelques km d'ici et la déportation de 12 habitants de Saint Bonnet pris comme otages sans oublier les morts des deux guerres mondiales dont nous avons les noms sur ce monument.

Nous pouvons dire que ces fêtes des classes sont comme un sursaut face à ces malheurs. Nous disons qu'il faut vivre et faire face. Nous disons qu'il ne faut pas se laisser intimider. Nous disons « n'ayons pas peur ».

Le comité des fêtes

Le Comité des fêtes de St Bonnet le Troncy et son Président sont très heureux de vous présenter leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2023.

Pour le bureau, l'année 2022 a été un véritable "test" qui a permis à la fois de découvrir les rouages parfois compliqués pour organiser chaque événement et de trouver les solutions les mieux adaptées.

Comme vous avez pu le constater, la décoration du sapin de Noël a été particulièrement étincelante grâce au magnifique sapin donné par M. Yves Chizelle, à l'aide apportée par Louis Jo et Pierre Couturier, sans oublier Jean Philippe Ginet qui nous a proposé ses compétences judicieuses. Bel exemple d'une réalisation d'équipe!

Le Président M. Grange André tient tout particulièrement à remercier l'ensemble des personnes bénévoles qui s'investissent pour faire vivre, par leurs aides et initiatives diverses, les festivités de notre village.

Cette année le bureau aura son assemblée générale le **vendredi 27 janvier 2023 à 19h30** au bar associatif. Tous les habitants du village sont invités à participer à cette réunion pour élire de nouveaux membres. Toutes les nouvelles recrues seront les bienvenues : « *Si l'union fait la force, la force vient de l'union* ».



Randonnée pédestre du 2022

L'année 2022, nous aurons permis de perpétuer la marche traditionnelle de St Bonnet le Troncy. Le travail de tous a permis de maintenir un nombre de participants équivalent à celui des années précédentes, ceci malgré le Covid. Sachant que les randonnées pédestres organisées dans l'ensemble de la région ont connu une baisse de 50% du nombre des participants, nous pouvons être satisfaits du résultat.

Brocante et artisanat du 14 Août 2022

Malheureusement la météo n'a pas été clémentine. Des trombes d'eau se sont abattues sur les exposants et visiteurs. Cela promettait une journée fantastique avec 93 exposants dont 32 artisans sans oublier les animations.

Heureusement la soirée Paëlla, animée par le *groupe Zanzibar*, fut extraordinaire. Votre participation a aussi contribué à la réussite de cet événement collectif.

Un grand MERCI à M. et Mme Dechavanne et Didier Moreau pour la préparation en cuisine.

Quelques dates :

Dimanche 14 mai 2023 : Randonnée pédestre

Dimanche 27 août 2023 : Fête d'été

Une soirée choucroute début 2023 est à l'étude avec le groupe Zanzibar.

A bientôt pour de nouvelles animations.

Le Président André GRANGE

La vie des associations et du village

Commémoration du 11 novembre 2022

Nous étions nombreux en ce jour de commémoration et de recueillement, des plus jeunes aux plus anciens.

Même si cette date rappelle la fin de la 1ère guerre mondiale, elle est devenue aujourd'hui une date de commémoration pour tous les soldats tombés pour la France à travers le Monde.

Pour cette occasion, les enfants de l'école avait réalisé une magnifique fresque évoquant la guerre mais également la paix promise avec ces colombes multicolores. Merci aux enfants et à leur enseignante.

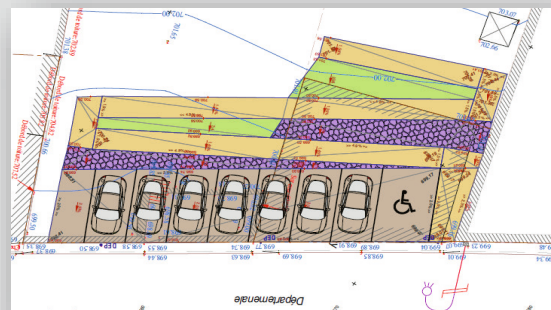
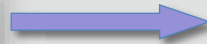
A l'issus de cette cérémonie un vin d'honneur a été servi à la salle des fêtes.



Travaux à venir

Transformation du musée : le permis de construire a été accepté, la commission départementale d'accessibilité a donné un avis favorable, le conseil municipal a validé les plans de l'architecte. Les travaux vont pouvoir commencer. Les dossiers de consultation des entreprises seront déposés à la fin du mois sur la plateforme de la COR qui nous fournit une assistance à la passation des marchés publics. Début des travaux printemps 2023 - Fin des travaux début 2024.

Cimetière : Les plans et le devis ont été acceptés par le conseil municipal. Les travaux consistent à démolir l'ancien abattoir, créer un parking le long de la route ainsi qu'un mur d'enrochement et créer un cheminement jusqu'au terrain. Ces travaux permettront de mettre le cimetière aux normes et de créer de nouveaux emplacements. Début des travaux : fin mars 2023.



Entrée sud ouest du village : La commune a été interpellée par les habitants de la route du Pont de la côte qui se plaignent, à juste titre, de la vitesse excessive des automobilistes venant de Saint Vincent de Reins ou s'y rendant. L'installation du radar pédagogique n'a que peu modifié la situation. Après avoir imaginé l'installation d'un dos d'âne et subi les foudres de certains habitants, la commune réfléchit à la mise en place d'une chicane (vers la maison Corgier) qui forcera les automobilistes à ralentir. Des quilles seront mises en place pour matérialiser le cheminement. De même, de nouvelles quilles viendront remplacer celle qui ont été abimées ou enlevées sous le citystade, de chaque côté de la route.



Celui qui m'a tout appris

J'ai toujours vécu à Saint Bonnet. Dans les années 50, j'avais environ 12 ans. J'étais très souvent avec Pierre Bonnet. Il m'apprenait la mécanique et j'adorais ça .Il venait chez mes parents boire le café puis allait faire le catéchisme à l'école privée.

En revenant il passait me prendre pour bricoler. On fabriquait ou réparait toute sorte de choses, des vélos, des kartings et même plus tard, des voitures.

Pierre Bonnet avait même construit un manège : le canard boiteux, un gros canard sur lequel on pouvait monter à 10 enfants. Il avait une roue excentrée, il boitait ! Un jour les jeunes en tournant avec le manège vers la Madone, ont renversé le canard. Bilan : un bras de cassé chez un enfant.

Par la suite le canard ne boitait plus, aucun risque d'accident.

Nous avons aussi construit un manège pour la kermesse de l'école (avec une grosse boîte à vitesse qui ne donnait pas d'à-coups au démarrage. Les enfants se sont amusés très longtemps avec, je crois même qu'il existe encore !

Pierre Bonnet était très généreux, il pensait toujours aux autres. Il disait : « *Avec ce que l'état dépenses dans les bombardiers, on pourrait aider les plus miséreux !* »

Pierre Bonnet allait dans les fermes récupérer les vieilles motos. Avec les pièces, nous avons fabriqué un karting qui roulait à une vitesse folle dans la descente de la Croix Nicelle. Les gendarmes sont venus plusieurs fois. Pierre leur disait : « *C'est un enfant, il faut bien qu'il s'amuse !* ». J'étais quand même un garnement, je faisais rouler kart, moto et même voiture ! La voiture, c'était trop dangereux. On l'a vite transformée en char pour un paysan.

Pierre Bonnet avait un atelier à Meaux la Montagne. Il rendait des services à tous. Grâce à l'entreprise Porcher (les sanitaires à Lyon), il avait réussi à avoir gratuitement un camion de wc, lavabos et même baignoires avec des défauts de fabrication (mais quand même !). Il les a ensuite installés gracieusement chez ceux qu'il appréciait, qui étaient dans le besoin. Il avait le cœur sur la main et savait tout faire, charpente, plomberie, électricité. Il posait même des antennes sur les toits. Pierre a aussi changé les chenaux de l'école, tout à l'ancienne, du costaud .

Par la suite, il rachetait de vieilles voitures, les retapait et les revendait pour acheter de quoi réparer chez les autres. Il conduisait très mal, roulait vite ! Il disait : « *J'ai le bon dieu avec moi !* »

J'ai oublié de vous dire Pierre Bonnet était prêtre, prêtre ouvrier à Saint Bonnet. Il est arrivé au début des années 50, il est resté plus de 15 ans sur la commune ainsi qu'à Meaux la Montagne. Il était différent des autres prêtres.

Pour un 1^{er} avril, je lui avais collé un poisson rouge sur sa soutane noire. Alors qu'il traverse le village, un habitant l'apostrophe pour le lui faire remarquer. Il répond : « *Je sais, c'est Bébert. Ça lui fait tellement plaisir !* »

Parfois, il était plus ouvrier que prêtre. Le vendredi Saint, on cassait la croute quand on bricolait. On mangeait de la charcuterie. « *Il faut bien manger!* », disait-il.

Pierre a quitté la commune en 1969 pour s'occuper de 3 nouvelles commune dans la Loire(Crémaux, St just en Chevalet et Juré). Il est décédé le 13 juillet 2014 , mais il sera toujours dans mon cœur.

Pour son esprit d'ouverture sur le monde et son évolution, sa formation littéraire et technologique qu'il savait mettre en pratique et faire partager, le père Bonnet laissera une trace indélébile à ses paroissiens.

Raconté par Albert Plasse, dit Bébert!



Conseil du 26 août 2022

Excusé : Mme BONNET Marie Annick, M. Emmanuel BUSCHI

Démissionnaire : Mme SANLAVILLE Karen,

1. Bilan des commissions :

Voierie : L'impasse des voyageurs et la rue de l'église vont être refaites. Le chemin de Chapitel, un morceau du lotissement Plein soleil et le chemin de Frelon vont être repris en bi-couche.

Afin d'améliorer la sécurité dans la chicane du city stade, le sens de priorité de circulation a été inversé.

Ecole : les vitres de l'école et de la salle des fêtes ont été nettoyées.

HVA Culture : Les représentants sont venus présentés le programme culturel 2022/2023. La commune devrait à nouveau accueillir une troupe de théâtre en résidence cet hiver.

2. Avancée des travaux :

Au Musée : Une entreprise de contrôle doit venir vérifier l'état des planchers. Le rendez-vous est fixé au 08 septembre.

Au Cimetière : L'entreprise Mongoin-Lardet a fourni un devis de 41455 € HT pour l'aménagement bas du cimetière comprenant la démolition de l'abattoir, la création du parking en enrobé et le cheminement en enrochement.

Monsieur Mongoin a cependant besoin d'une étude plus approfondie (vérification des courbes de niveaux) pour affiner le devis. Il propose à la commune de faire travailler son géomètre. Le conseil accepte cette proposition mais demande à monsieur Mongoin de fournir un devis pour cette étude complémentaire.

Gendarme couché route du Pont de la côte :

En raison de la vitesse excessive dans l'entrée de la chicane sous le citystade, monsieur le Maire a contacté une entreprise pour demander un devis afin de d'étudier la réalisation un ralentisseur.

Monsieur le Maire a également demandé aux services voierie du Département leur avis technique sur le positionnement de ce ralentisseur. Selon le responsable de ce service, le lieu idéal se situe entre les maisons Corgier et Plasse.

3. Repas de la cantine

Les repas de la cantine sont fournis par l'Internat des Clefs du Soleil à Claveisolles. Le prix du repas actuel est à 4,06€ facturé aux familles 4€. Un courrier émanant de la directrice de l'internat nous informe qu'en raison de l'augmentation des coûts des matières premières et des salaires, le prix du repas passe à 4,26€, soit une augmentation d'environ 5%. Afin de ne pas pénaliser les familles qui avaient déjà subi une grosse augmentation l'an passé, le Maire propose au conseil municipal de prendre en charge les 26 centimes et de laisser le prix du repas à 4€. Cela représente un coût d'environ 280€ pour la commune.

Le conseil municipal après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le maintien du prix du repas à 4€.

Questions diverses :

Suite à la fête d'été, plusieurs personnes se sont plaintes des vitres de la salle des fêtes qui n'étaient pas nettoyées. La commune va équiper le personnel avec un matériel évitant de monter sur un escabeau. Un rappel va être fait au personnel pour un nettoyage plus régulier.

Fin de la réunion à 22h30.

Conseil du 05 octobre 2022

Démissionnaire : Mme SANLAVILLE Karen,

1. Bilan des commissions :

Voierie : Le PATA a été fait. L'enrobé de la rue de l'église et du passage des voyageurs a été refait. L'enrochement au Suchet a été réalisé.

Une intervention a été demandée auprès de la COR pour réparer une canalisation sous voierie à Lurçy.

Syder : Suite à un débat sur les économies à faire au niveau communal, le conseil décide de réduire la durée d'éclairage publique. En conséquence, un arrêté sera pris fixant l'extinction nocturne à 22h00 (au lieu de 23h00 actuellement) et le début de l'éclairage à 6h00 (au lieu de 5h00 actuellement).

Ecole : L'enseignante annonce qu'un voyage scolaire devrait avoir lieu pour les enfants de la classe primaire en mars prochain.

2. Avancées des travaux :

Musée : Le diagnostic sur les structures (planchers et murs porteurs) a été fait. L'architecte est en attente du rapport pour finaliser les plans. Restitution des plans : début novembre.



Cimetière : L'entreprise Mongoin- Lardet a fourni un devis approximatif pour les travaux d'aménagement du cimetière. Cependant, l'entreprise souhaite faire intervenir son géomètre pour affiner le devis. Le conseil accepte l'intervention du géomètre de l'entreprise Mongoin-Lardet.

3. Vote des rapports des services de la COR

RPQS « Déchets » : Monsieur le Maire présente au conseil le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service « Gestion des déchets de la COR ».

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport, débattu et délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.

RPQS « Assainissement » : Monsieur le Maire présente au conseil le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service « Assainissement ».

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport, débattu et délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.

RPQS « Eau Potable » : Monsieur le Maire présente au conseil le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service « Eau potable ».

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport, débattu et délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.

Rapport d'Activités de la COR : Monsieur le Maire présente au conseil le Rapport d'Activités de la COR ».

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport, débattu et délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.

Informations diverses :

- Au printemps dernier des habitants ont sollicité la commune pour faire installer un ralentisseur sur la route départementale D9 en direction de Saint Vincent de Reins. Monsieur le Maire a rencontré le responsable technique du Département du Rhône afin de localiser l'emplacement idéal de ce ralentisseur.

Cet emplacement est proche d'une maison dont les habitants refusent ce ralentisseur.

La conseil décide d'abandonner ce projet de ralentisseur et réfléchit à une autre solution forçant les automobilistes à ralentir.

- Une décision modification au budget doit être prise

pour un mouvement de crédit de 105€.

Compte 022 : Diminution des dépenses imprévues (-105€)

Compte 739223 : Augmentation du fond national de péréquation (+105€)

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, adopte la décision modificative n°2 à l'unanimité.

Questions diverses :

Néant

Conseil du 25 novembre 2022

Démissionnaire : Mme SANLAVILLE Karen,

Absent excusé : Mme BONNET Marie-Annick,

1. Bilan des commissions :

Ecole : Le Sou des écoles demande une subvention exceptionnelle à l'occasion du voyage scolaire.

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 800€.

Voirie : Une réunion a eu lieu le 21 novembre 2022 pour établir la liste des travaux de voirie de la commune.

L'entreprise Fougeras effectue actuellement le fauchage des talus.

L'envoi de l'état des dépenses pour entretien des voies communautaires est à envoyer à M. Dubuisson fin janvier 2023.

2. Délibérations diverses :

COR : Pacte financier et fiscal (renouvellement)

Considérant que le pacte financier et fiscal actuel, adopté en février 2019, doit être ajusté en raison :

- du prolongement du contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2022 (loi de finances 2019) ;

- de la mise en œuvre du projet de territoire de la COR, qui induit une évolution des enjeux locaux ;

Considérant que, dans le cadre de ce pacte financier et fiscal, la COR s'engage notamment :

- à maintenir une dotation de solidarité communautaire ;

- à ne pas appeler auprès des communes d'attributions de compensation (AC) négatives (montant AC + montant DSC) ;

- à maintenir une politique de fonds de concours ;

- à maîtriser la politique fiscale (TFB, TFNB, TH et CFE) hors TEOM ;



Considérant que les communes acceptent le principe de reversement d'une part du produit de la taxe d'aménagement (77 %) sur les zones d'activités économiques intercommunautaires (ou du Syndicat mixte d'études d'aménagement et de développement économique de l'Ouest Rhodanien) situées sur son territoire ;

DÉCIDE :

D'APPROUVER le pacte financier et fiscal ;

DE MANDATER Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

3. Aides aux entreprises entre la région Rhône-

Alpes, la COR et les communes

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1511-2, L.1511-3 et L1511-7, L.1111-8,

Vu la délibération n°COR 2020-251 du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien approuvant les aides à la rénovation des locaux commerciaux et au développement de l'entreprise,

Vu la délibération n°AP-2022-06 / 07-13-6750 du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 29 et 30 juin 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation,

Vu la convention d'autorisation et de délégation 2022-2027 relative aux aides aux entreprises entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien et les communes d'Affoux, d'Amplepuis, d'Ancy, de Chambost-Allières, de Chénelette, de Claveisolles, de Cours, de Cublize, de Dième, de Grandris, de Joux, de Lamure-sur-Azergues, de Les Sauvages, de Meaux-la-Montagne, de Poule-les-Echarmeaux, de Ranchal, de Ronno, de Saint-Appolinaire, de Saint-Bonnet-le-Troncy, de Saint-Clément-sous-Valsonne, de Saint-Forgeux, de Saint-Jean-la-Bussière, de Saint-Just-d'Avray, de Saint-Marcel-l'Éclairé, de Saint-Nizier-D'Azergues, de Saint-Romain-de-Popey, de Saint-Vincent-de-Reins, de Tarare, de Thizy-les-Bourgs, de Valsonne et de Vindry-sur-Turdine,

Considérant que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité porter une politique économique permettant de conforter sa position de 1ère région industrielle de France, avec la mise en place d'un Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) pour 2022-2027 ;

Considérant que le SRDEII s'articule autour de 4 axes stratégiques : renforcer la souveraineté industrielle, technologique et les savoir-faire ; soutenir le développement d'un écosystème innovant ; renforcer l'attractivité et un développement équilibré du territoire ; développer une offre des entreprises complète, personnalisée et visible ;

Considérant que la Région propose aux communes, à leurs groupements, et aux métropoles d'intervenir de manière coordonnée et complémentaire en matière d'aides auprès des entreprises en s'inscrivant dans le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) par la signature d'une convention d'autorisation et de délégation ;

Considérant que pour poursuivre la dynamique de l'Opération Collective en Milieu Rural (OCMR) destinée à maintenir et développer le commerce de proximité, la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) a validé le 24 septembre 2020 un nouveau dispositif de soutien auprès des petites entreprises du commerce ou de l'artisanat de proximité, par une subvention d'investissement, qui permet d'aider à l'installation ou au développement dans un point de vente accessible au public, dans un objectif de revitalisation commerciale des centres - villes et bourgs-centres ;

Considérant que dans cet objectif, les communes ont la possibilité de cofinancer les investissements réalisés sur l'enseigne, la vitrine et la devanture sous forme de majoration supplémentaire ;

Considérant que pour permettre à la COR et aux communes de poursuivre ces aides à compter du 1^{er} janvier 2023, il est nécessaire de signer la convention d'autorisation et de délégation.

Le conseil municipal, après avoir entendu M. Le Maire, délibéré et voté à l'unanimité des présents

DÉCIDE :

D'APPROUVER la convention relative aux aides aux entreprises entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien et la commune de Meaux La Montagne ;

DE MANDATER Madame le Maire pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Reprise des crédits 2022 sur 2023

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil

Autorise Monsieur Maire à engager, liquider et mandater

Extraits des Comptes-rendus du conseil

les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Autorise Monsieur Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023 pour la totalité des crédits de fonctionnement 2022.

4. Informations diverses :

- Passage Rallye Lyon-Charbonnières 2023

Le conseil **Autorise** le passage du Rallye Lyon-Charbonnières (5 voix pour – 4 voix contre)

- Subventions départementales : Monsieur le Maire informe l'assemblée du versement de deux subventions départementales d'un montant de 10 000€ pour l'extension du cimetière et 110 000€ pour la transformation du Musée JC Colin en commerce multi services.

- Vœux du Maire : ils auront lieu le 15 janvier 2023

- Demande de subventions diverses : MFR, téléthon

Après avoir délibéré, le conseil municipal refuse le versement de subventions aux MFR et téléthon.

Informations diverses :

Mme Amin interpelle l'assemblée concernant le problème de chauffage dans la résidence OPAC.

Mme Forest se plaint de l'état du chemin pour aller chez Mme Pin.

Travaux Musée :

Madame Cinquin, présente en 1^{ère} partie de la réunion les plans du musée au conseil. Quelques modifications sont faites : emplacement de la bouche de remplissage du silo, aspect du mur intérieur de la salle de restaurant, isolation du grenier, modification de la pente d'accès au préau,). Un schéma d'implantation des éléments de cuisine doit être remis à mme Cinquin en prévision de la fourniture d'électricité.

Le conseil adopte les plans présentés.

Afin de faciliter la mise à disposition des marchés publics aux entreprises, le Maire propose au conseil d'adhérer au service « Assistance à la passation des marchés publics » de la COR. Monsieur le maire explique au conseil que ce service vérifie l'ensemble des pièces administratives et gère les transmissions des dossiers de consultation aux entreprises

Travaux cimetière :

Le géomètre est venu sur le terrain avec l'entreprise Mongoin-Lardet pour définir un projet. L'entreprise Mongoin-Lardet nous a fourni un plan avec le projet. Le chiffrage des travaux se monte à un peu plus de 43k€

Monsieur le Maire explique également que des modifications pourront être apportées en fonction de l'avancée des travaux.

Le conseil municipal adopte le projet à l'unanimité.

Fin de la réunion à 23h00.

3 petits chats, 3 petits chats, 3 petits chats chats chats !

La commune a été à plusieurs reprises interpellée quant à la prolifération des chats dans le village.

En France, il y a 14 millions de chats en famille et dans les rues nous en avons 10,7 millions ! La majorité de ces chats provient de particuliers qui ne font pas stériliser leur animal, alors qu'ils ont accès à l'extérieur.

Face à cette reproduction massive des chats, la commune pourrait procéder à un plan de stérilisation.

Ce plan est applicable uniquement sur le domaine public et sur des chats semi-sauvages ou sauvages pour des raisons de législation et d'assurance. Le coût d'une stérilisation est d'environ 50€ par animal (hors capture). Encore faut-il trouver un vétérinaire qui accepte d'exercer ces interventions à la chaîne !

Si cette solution est adoptée, les chats identifiés et stérilisés passent du statut de chat errant à celui de chat libre, et sont alors protégés par la loi et sous la responsabilité de la commune.

La commune prend le sujet au sérieux et cherche des solutions afin de limiter cette prolifération.

En attendant, voici un rappel de la loi :

L'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) interdit le nourrissage des chats errants sur la voie publique, y compris dans les parties communes d'immeuble, voies privées et cours où cela risque de gêner le voisinage ou d'attirer des rongeurs. Toute infraction aux dispositions du RSD est sanctionnée par une amende de 3ème classe, soit 450€ maximum comme le prévoit l'article 131-13 du Code Pénal.



Urbanisme

Vu le nombre grandissant d'infractions au code de l'urbanisme, voici un rappel sur les règles actuelles.

Déclaration préalable de travaux : Surface couverte comprise entre 5 m² et 20 m².

Permis de construire : Surface couverte égale ou supérieure à 20 m². Le recours à un architecte est obligatoire à partir de 150 m².

La notion de « **démontable** » ou de « **déplaçable** » n'existe pas. Un mobile-home ne peut pas être installé ailleurs que dans une zone touristique (camping,...), sauf installation provisoire pour travaux.

Toute infraction constatée fait l'objet d'une discussion amiable avec le propriétaire ou d'un procès verbal adressé au procureur du Tribunal de Villefranche.

Déchets



Les bacs à ouverture JAUNE reçoivent tous les emballages en vrac (pas dans des sacs !). Ces emballages sont rachetés et recyclés par un organisme. Un déchet non conforme entraîne le rejet du bac entier d'où la double peine : pas de rachat des emballages et paiement pour les faire incinérer. Attention : Les cartons bruns (type Amazon) ne vont pas dans ces bacs !



Les bacs à ouverture Orange reçoivent tous les déchets ménagers mis en sacs.



La commune a mis deux bacs à disposition pour les cartons bruns sur le parking de la mairie.



Les bacs verts récupèrent papier et verre. Tout est racheté et recyclé.



Les vêtements et chaussures sont récupérés pour être revendus ou transformés en isolant. Ils doivent être déposés propres dans des sacs.



Pour les déchets biodégradables, la commune a installé 2 composteurs sur le parking de la mairie. Un bon moyen pour réduire les déchets ménagers ou produire du compost pour la commune.



Tous les autres déchets (métal, végétaux, meubles, gros cartons, bois, électroménager, pneus, plastiques volumineux, batteries, capsules de café, produit chimique,...) vont à la déchèterie.

EN BREF : La plupart des déchets ménagers sont recyclés et permettent à la collectivité de faire des économies avec les reventes. Les déchets non conformes réduisent les reventes et augmentent le coût du service ce qui entraîne mécaniquement l'augmentation de le TEOM.

Brûlage

Le brûlage des déchets verts à l'air libre ou en incinérateur est interdit toute l'année par un arrêté préfectoral du 20 décembre 2013.

Les forestiers et agriculteurs sont autorisés sous certaines conditions à brûler les déchets verts après déclaration en mairie.

Etat civil.

Naissances : **Athénaïs GUILLERMAIN** née le 25 septembre 2022
Mateo PEREZ DOUX né le 28 septembre 2022

Décès : **Marcelle SANLAVILLE** , le 13 aout 2022
Marcelle LEPINE, le 15 octobre 2022
Nicole COUILLEBAULT, le 10 novembre 2022
Marc VIGNON, le 14 décembre 2022

Informations pratiques.

Secrétariat de Mairie

Horaires d'ouverture au public :

- Mardi et vendredi de 9h à 12h
- Jeudi 9h à 12h et de 14h à 17h

Permanences du Maire ou des adjoints

Le samedi matin de 10h à 11h ou sur rendez-vous.

Location des installations communales

Salles des fêtes : 200 € + 50€ ménage (habitants) ou 300 € + 50 € ménage (extérieurs).

Boulodrome : accès au terrain gratuit (réservation conseillée pour les groupes).

Local du boulodrome: 50€ (habitants) ou 100 € (personnes extérieures). Gratuit pour les associations de St Bonnet.

Abri du musée : Gratuit mais réservation obligatoire.

Déchetterie de St Nizier D'Azergues

Contact : 04 74 02 01 51

HORAIRES .

Lundi : 14h - 17h30

Jeudi: 9h - 12h

Mercredi : 9h-12h / 15h - 17h30

Samedi : 9h - 12h / 13h- 17h30

Trésorerie

Centre des impôts de Tarare

22 rue Etienne Dolet

69170 Tarare

Tél : 04 74 63 03 53

Transport à la demande

Pour bénéficier du transport à la demande, vous devez vous inscrire en remplissant un dossier.

Une fois la demande acceptée, vous achetez vos tickets et vous appelez un numéro pour être pris en charge.

Renseignements en mairie et auprès de la COR.

Mairie de Saint Bonnet le Troncy :

Téléphone : 04 74 02 02 20

Fax : 04 74 04 75 82

Courriel : mairie@saintbonnetletroncy.net

Site web : www.saintbonnetletroncy.net

Comité de rédaction :

Pascal Touchard - Sylvie Ginet - Marie-Annick Bonnet

Prochain numéro du Petit Troncy : Décembre 2022